

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	19 (1972)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	La conception 1971 de la protection civile devant le Conseil national
<b>Autor:</b>	Schürmann, Leo
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-365791">https://doi.org/10.5169/seals-365791</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Echange d'expériences avec des spécialistes de la protection civile de l'étranger

Ces dernières années, l'échange d'expériences et de publications parmi les offices de la protection civile à l'échelon national et entre les organisations, corporations et associations indépendantes de protection civile a fait des progrès réjouissants.

A diverses reprises, des discussions entre spécialistes ont eu lieu, à la suite de propositions faites par des offices et des organisations de l'étranger. Maintes fois, des représentants de l'Office fédéral de la protection civile ont été invités à participer à des échanges d'informations et d'opinions dans des pays voisins. A l'occasion de ces rencontres, les participants ont pu se communiquer mutuellement des expériences nouvelles et des connaissances utiles.

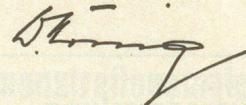
Le plus souvent, ces discussions n'avaient lieu qu'avec un office ou une organisation à l'échelon national, de sorte qu'on ne disposait pas de possibilités de comparaison directe avec les autres pays. Conscients de ce fait, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, du Luxembourg et un peu plus tard également de la France et de l'Italie sont intervenus auprès de l'Office fédéral suisse de la protection civile en lui exprimant le souhait qu'il se charge d'organiser, au printemps 1972, un échange général d'expériences entre spécialistes de la

protection civile des offices, organisations et corporations nationaux de ces pays. En même temps, on avança aussi la proposition (qui est encore à discuter) qu'un échange d'expériences ait lieu chaque année, par exemple à partir de 1973 ou 1974, échange auquel pourraient prendre part les offices et les organisations indépendantes à l'échelon national (par exemple aussi l'Union suisse pour la protection des civils). A la première réunion qui sera organisée à Berne prendront part les directeurs des offices nationaux de la protection civile de la France, de l'Italie, du Luxembourg et de la République fédérale d'Allemagne. Seront encore représentées: l'Association fédérale pour l'autoprotection (RFA), l'Association de la protection civile d'Autriche et l'Union suisse pour la protection des civils.

Le programme prévoit, entre autres, des informations sur la situation et l'organisation de la protection civile dans les Etats voisins ainsi qu'au Luxembourg et en Suisse. Des personnalités dont la réputation n'est plus à faire dans le monde des spécialistes ont promis de tenir des exposés. Ainsi, ce sont les personnalités suivantes qui prendront la parole: le professeur Dr Bühl (RFA), sur «les dangers de l'arme atomique et sur les possibilités de protection contre elle», le général Genaud (France), sur

«les dangers des armes biologiques et chimiques» et le directeur Dr Wanner (Suisse), sur «la défense nationale». Le président Dr Kolb (RFA) a accepté de parler de «l'étude Weizsäcker». Messieurs Heierli, Dr ingénieur, Glaus et Sager, chefs de subdivisions, membres de la commission d'études du Département fédéral de justice et police, donneront leur avis sur «la conception 1971 de la protection civile» et en expliqueront les principes aux participants étrangers. Les organisateurs et les participants à «l'échange d'expériences avec les spécialistes étrangers de la protection civile» sont convaincus que la réunion, qui aura lieu du 27 février au 1er mars 1972, sera fructueuse pour le travail futur dans la protection civile et dans les organisations indépendantes des pays intéressés. L'Office fédéral de la protection civile souhaite chaleureusement la bienvenue aux amis de l'étranger.

Le directeur de l'Office fédéral de la protection civile



Walter König

## La conception 1971 de la protection civile devant le Conseil national

Le rapport du Conseil fédéral sur la conception 1971 de la protection civile a été traité par priorité, lors de la session de décembre, par le Conseil national. Préalablement, la Commission, présidée par le Conseiller national thurgovien Hans-Peter Fischer avait tenu, à Genève, une séance de deux jours pour s'occuper de la question. Les membres de la Commission ont notamment visité à Bernex le centre de formation de la protection civile du canton de Genève et ses installations en vue de se rendre compte sur place de ce qui se fait actuellement dans le domaine de l'instruction. Les représentants de l'Office fédéral de la protection civile et en particulier son directeur, M. Walter König, soulignèrent et commentèrent l'importance et la portée de la conception en présentant

de brefs exposés, des films, ainsi que du matériel visuel.

La Commission du Conseil national participa de ce fait à un véritable séminaire sur la protection civile. Il est évident que pour mettre en évidence l'importance spécifique de la nouvelle conception, il convenait de présenter aux participants non seulement la conception 1971, mais bien tout l'éventail des tâches de la protection civile. Il est permis de dire qu'on y a parfaitement réussi. La discussion au sein de la Commission fut également vive, de nombreuses questions furent soulevées et les réponses données permirent d'éclaircir de nombreux points. La proposition visant à ce qu'il soit pris connaissance de manière approbative du rapport fut acceptée à l'unanimité.

Cette unanimité se confirma à la séance plénière, en ce sens qu'aucune contre-proposition ne fut présentée. La Chambre du peuple approuva ainsi la conception, ce qui représente un premier succès. Si, ce qui ne fait guère de doute, le Conseil des Etats approuve aussi le projet, l'on disposera alors d'une base solide qui permettra de poursuivre le travail pour le développement de la protection civile suisse. Les rapporteurs de la Commission et les porte-parole des fractions ont tous porté un jugement très favorable au rapport. Avec justesse, l'on a relevé que rien de fondamental ne sera changé, mais que les accents seront portés différemment, en ce sens que la construction d'abris et, partant, les mesures préventives formeront désormais les centres d'intérêt. Une fois de plus,

# Nouvelles des villes et cantons romands



## Protection civile... un art de redécouvrir les éléments

Lorsque paraîtront ces lignes, les premiers cours de protection civile de l'année auront commencé un peu partout dans notre pays. Et en Suisse romande en particulier. C'est pourquoi nous consacrerons la présente chronique aux divers programmes d'instruction 1972 des cantons romands, à certains d'entre-eux pour cette fois étant entendu que nous compléterons cette analyse dans le numéro de mars.

Il aurait été, bien sûr, intéressant que nous puissions d'abord donner quelques renseignements sur les idées qui ont guidé les responsables de l'instruction de l'OFPC quant au programme général des cours de cette année, et sur les options dont doivent s'inspirer les cantons. Nous ne possédions malheureusement pas ces éléments de base alors que nous écrivions la présente chronique. De sorte que nous passerons immédiatement à l'échelon canton, ce qui permettra de réaliser une fois de plus que l'unité dans la diversité est bien ce qui caractérise tout ce qui se fait en Suisse. Dans le domaine de la protection civile en particulier, où les responsables de Romandie ont à faire face à des situations et à des possibilités fort différentes, ce qui les oblige à prendre des dispositions bien diverses ici et là. En ce qui touche en particulier à l'affectation du personnel et à la convocation des intéressés aux cours, exercices de deux jours, rapports, etc. Et peut-être encore davantage en ce qui concerne les centres d'instruction déjà à disposition et au statut des instructeurs, qui sont ici exclusivement professionnels, là à temps partiel — en dehors de leurs occupations habituelles — ou, ailleurs, les deux possibilités étant combinées. En bref, il est passionnant de voir ce qui va se passer tout au long de cette année 1972 dans le domaine de l'instruction, compte tenu de l'incertitude qui règne quant aux répercussions certaines qu'aura

dans ce domaine la mise en train de la «Conception 1971»... dans un délai que personne ne peut encore indiquer. C'est partant de cette idée que nous avons demandé aux chefs des Offices cantonaux de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Fribourg et de Berne (pour le Jura Bernois) de nous faire tenir tout ce qui touche à leurs programmes d'instruction respectifs pour les mois qui viennent. Ce qu'ils ont fait avec leur compréhension habituelle, et ce dont nous les remercions. Toutefois, et avant de commenter les programmes en question, nous aimerions expliquer pourquoi nous avons placé cette chronique sous le titre «Protection civile... un art de redécouvrir les éléments». La chose est d'ailleurs simple, un des meilleurs journalistes genevois — rédacteur à la «Tribune de Genève» — a eu la curiosité professionnelle de visiter le Centre d'instruction de Bernex, alors qu'une soixantaine d'hommes participaient à un cours d'introduction. Et il en a fait une relation qui place la protection civile dans son véritable contexte humain. C'est pourquoi il nous a semblé bon de reproduire ce qu'écrit M. Jean-Claude Mayor, qui nous paraît être une remarquable définition du mouvement que nous nous efforçons de mieux faire connaître les uns et les autres (J. C.):

### Un travail d'homme...

«On a dit beaucoup de choses au sujet de la protection civile. Pour ou contre Un phénomène doit cependant être relevé: ceux qui y sont astreints «râlent» épouvantablement avant de se rendre au centre de Bernex. Et en reviennent avec un large sourire.

Je suis allé sur place pour me rendre compte. Pas en visite officielle, mais en flâneur. J'avais l'impression d'être un peu un intrus, surveillé du coin de l'œil. Mais on m'a laissé absolument libre.

Des discussions à bâtons rompus, avec les participants, il ressort un certain nombre d'éléments positifs et qui vont

chercher des sources plus profondément qu'on ne le croit communément. Dans notre civilisation très organisée, très technique, l'homme s'est éloigné des éléments principaux, qu'il adorait autrefois comme des dieux: l'eau, le feu, la pierre, par exemple.

A Bernex, il redécouvre ces éléments. Davantage encore, il se mesure avec eux. D'où certainement une prise de conscience qui atteint les couches profondes. Les vieux mythes ne sont pas étouffés complètement. Un employé de bureau, davantage habitué à lutter contre les trombones égarés et les crayons mal taillés, avouait:

— Je ne me suis jamais senti aussi pleinement moi-même qu'hier, lorsque j'ai lutté contre un incendie et que j'ai réussi à faire reculer le feu!

C'est un aveu de taille. Un autre disait, légèrement rêveur:

— Avec la motopompe, j'ai découvert l'eau. Je ne savais pas qu'elle peut être aussi utile, aussi puissante, et aussi dangereuse.

Ce retour aux sources est au fond une seconde école, qui se greffe sur celle de la Protection civile. Allons plus loin, et on découvre même une forme d'initiation, dans le sens le plus ésotérique du terme. Se mesurer avec les éléments est une forme de lutte — esprit contre matière — que notre civilisation a tendance à effacer.

Et j'ai même rencontré un fanatique opposant à tout ce qui est organisé qui luttait, sueur au front, contre une poutre énorme, qu'il mordait avec sa tronçonneuse. Je lui ai dit avec une légère ironie que je ne m'attendais guère à le découvrir là, aussi enthousiaste. Il m'a simplement répondu:

— J'ai découvert ici un travail d'Homme.»

Jean-Claude Mayor

## Canton de Genève

Et puisque nous venons d'évoquer le Centre d'instruction de Bernex, nous enchainons avec le canton intéressé. Tous les renseignements nous ayant

l'on a souligné que la conception est parfaitement fondée, tant sur le plan économique que financier et éthique. Il fut aisément de rétorquer aux orateurs qui, mis par une idéologie pacifiste mal comprise voudraient voir dans la protection civile uniquement une aide en cas de catastrophe en temps de paix, mais non une mesure de protection en temps de guerre, qu'une telle vue de l'esprit est irréalisable, fait abstraction de la situation effective

des forces en présence et découle d'une conception idyllique qu'on ne peut plus prendre au sérieux. Le fait que des grandes puissances, l'Union soviétique en particulier, investissent beaucoup d'argent et d'énergie dans la protection civile prouve sans conteste qu'elle attribuent une fonction stratégique à la protection civile. Une raison de plus de protéger sa population pour un petit Etat situé au cœur de l'Europe et qui peut directement ou indirectement être

touché par les effets d'une attaque atomique.

Les débats parlementaires relatifs à la conception de la protection civile avaient pour but d'obtenir des organes politiques faisant autorité en la matière qu'ils dorment leur assentiment à la poursuite des travaux dans ce domaine. A l'instar de la conception militaire de juin 1966, celle de la protection civile d'août 1971 fera époque.

Conseiller national Leo Schürmann